

Unité bi-départementale  
Dordogne – Lot et Garonne

Périgueux, le 04/03/2022

Cité Administrative  
Bât A  
24016 PERIGUEUX

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 02/03/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur



**PRAT DUMAS**

Rue des Barreaux

24150 COUZE ET ST FRONT

Références : DD/UbD24-47/040/2022

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 02/03/2022 dans l'établissement PRAT DUMAS implanté Rue des Barreaux 24150 Couze et Saint Front. L'inspection a été annoncée le 07/01/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- PRAT DUMAS
- Rue des Barreaux 24150 COUZE ET ST FRONT
- Code AIOT dans GUN : 0005200062
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

La société Prat Dumas est l'une des plus vieilles entreprises de France en activité qui a démarré en 1309.

Le 16 novembre 1971, Prat Dumas a été autorisée à exploiter une usine de papiers et de cartons.

Le 16 janvier 2003, un nouvel arrêté d'autorisation a été pris afin de réactualiser les prescriptions relatives à l'impact sur l'environnement et les risques de l'arrêté du 16 novembre 1971.

Elle fut autorisée à produire 500 tonnes de papier par an et emploie 9 personnes.

L'exploitant s'est spécialisé dans la fabrication de papier filtre industriel pour les laboratoires.

## Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- situation administrative de l'établissement

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

| Nom du point de contrôle | Référence réglementaire                       | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|--------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Situation administrative | Arrêté Préfectoral du 16/01/2003, article 1.1 | /                                                                                                          | Sans objet        |

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La société Prat Dumas exploite des installations dont la quantité journalière de papier produit est inférieure au seuil déclaratif de la nomenclature des installations classées. Les activités de Prat Dumas sont non classées.

### 2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Situation administrative

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                  |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Préfectoral du 16/01/2003, article 1.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                  |                        |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Nomenclature                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                  |                        |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>La SARL Prat Dumas et Cie, dont le siège social est situé à 24150 Couze et Saint Front est autorisée sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, à exploiter sur le territoire de la commune de Couze et Saint Front, les installations suivantes dans son établissement de fabrication de papiers et cartons d'une capacité de 500 tonnes par an.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                  |                        |
| Rubrique de classement<br>2440: Fabrication de papier, carton                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Volume de l'activité<br>500 t/an | Régime<br>Autorisation |
| <b>Constats :</b> Par courrier en date du 20 octobre 2021, la société Prat Dumas, représentée par madame Faura, gérante de la société, a sollicité le déclassement de son activité au motif que sa production de papier est inférieure à 2 tonnes par jour (seuil du régime déclaratif suite à la parution du décret 2017-1595 du 21 novembre 2017).<br><br>L'exploitant indique que sa production de papier est comprise entre 800 et 1000 kg <del>lorsque</del> la machine fonctionne.<br>Pour le produire, l'exploitant achète la pâte à papier ou recycle le papier produit mais qui ne passe pas le contrôle qualité.<br><br>Prat Dumas a acquis 130 000 kg de pâte à papier en 2019, 52 000 kg de pâte en 2020 et 123 000 kg en 2021.<br>En outre, depuis plusieurs années, l'exploitant achète certains papier pour l'industrie chez un fournisseur en Espagne et préfère se concentrer sur la production de papier technique à destination des laboratoires.<br><br>Au vu des informations fournies par Prat Dumas et suite à la visite du site du 2 mars 2022, la société Prat Dumas, qui produit moins de 2 tonnes par jour de papier, est une installation non classées au sens de la nomenclature des ICPE. |                                  |                        |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                  |                        |
| <b>Proposition de suites :</b> Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                  |                        |

